

Immigration—Loi

Je veux demander au député comment il a pu concilier sa défense du projet de loi C-55 cet après-midi et toutes ses belles phrases avec le fait que presque tous ceux qui se préoccupent des réfugiés au Canada s'opposent au projet de loi C-55? Comment peut-il justifier ce système qu'il dit juste, où les gens doivent plaider leur cause très rapidement à leur arrivée et peuvent être refoulés par une décision administrative? Comment peut-il concilier le fait que le projet de loi C-55 protégera les réfugiés selon lui avec les conclusions de ceux qui travaillent avec le système actuel et qui affirment que le projet de loi C-55 aurait pour effet de refouler 50 ou peut-être 90 p. 100 des gens qui revendiquent le statut de réfugiés au Canada? Le pourcentage de faux réfugiés n'est certainement pas aussi élevé. Comment le député peut-il concilier sa défense du système avec le rejet du projet de loi C-55 par tous les Canadiens qui tiennent à ce que le Canada continue d'offrir l'asile aux personnes dont la vie est en danger ailleurs? Comment peut-il concilier sa défense avec le fait que le Canada a reçu la médaille Nansen?

M. Oostrom: Monsieur le Président, je ne pense pas avoir eu recours à de la rhétorique. Je n'ai fait qu'exprimer l'opinion de mes électeurs de Willowdale et j'ai confiance en leur jugement.

En ce qui concerne la générosité, le Canada a accepté environ 18 000 réfugiés l'année dernière et il semble que nous en aurons au moins 20 000 cette année. C'est la raison pour laquelle nous avons reçu la médaille Nansen. Et nous continuerons dans cette voie. Les Canadiens continueront à faire preuve de générosité. Le gouvernement actuel a augmenté l'immigration chaque année et continuera à le faire. Ce faisant, nous augmenterons le nombre de réfugiés. Les Canadiens sont généreux. Nous sommes humanitaires et nous continuerons à l'être. Je pense que c'est plutôt le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) qui fait de la rhétorique.

M. Lewis: Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer à la Chambre que nous débattons actuellement un amendement du député libéral de York-Ouest (M. Marchi). Il propose que le projet de loi C-55, loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour. C'est la position du parti libéral que le débat sur ce projet de loi soit retardé de six mois. Cet amendement a été proposé par le premier député qui a parlé du côté libéral et il a été appuyé par le Nouveau parti démocratique.

Je demande au député de Willowdale (M. Oostrom) comment les gens de sa circonscription qui tiennent à ce que chacun respecte la loi et attende son tour accueilleront la proposition du parti libéral appuyée par le NPD voulant que le Parlement ne discute même pas du projet de loi pendant six mois? Comment les électeurs de Willowdale réagissent-ils à cette idée?

M. Oostrom: Monsieur le Président, d'après les avis que j'en ai reçus depuis un mois ils préfèrent nettement que nous réglions la question maintenant. Mes électeurs voulaient que je revienne. On m'a appelé pendant que j'étais en voyage pour quelques jours aux États-Unis pour me demander de revenir. Ils n'admettront aucun atterroissement. Ils veulent que nous

nous en occupions sur-le-champ. Nous en aurons tout le loisir si nous sommes ici pour une, deux ou trois semaines. Je suis d'accord pour rester tout le mois. Cela ne pose aucun problème. Réglons cette question maintenant. Un grand nombre de députés sont présents ainsi que des membres du comité de l'emploi et de l'immigration. A mon avis il faut nous en occuper dès maintenant.

Un de mes électeurs, M. Van Noord, attend depuis 17 ans pour faire venir sa belle-sœur de la Jamaïque. Il m'a dit de m'occuper de cette question maintenant parce qu'il faut trouver une solution. Il a également ajouté qu'il aimerait que le ministre élargisse le programme de réunification des familles dans les années à venir. Je suis très heureux de constater que ce matin le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a laissé entendre que cela pourrait se produire.

• (1630)

M. Gauthier: Monsieur le Président, puisque le secrétaire parlementaire semble prendre la parole après chaque orateur pour rappeler à la Chambre que nous débattons en fait un amendement à la motion principale, je voudrais rappeler que la prétendue motion principale faisait partie d'une initiative qu'a entamée le gouvernement le 5 mai dernier. Après trois années au pouvoir, il a enfin décidé de s'attaquer à ce problème important. Nous ne nous opposons pas aux mesures prises par le gouvernement. Il a laissé cette question en suspens du 5 mai au 18 juin lorsqu'il a mis en délibération le projet de loi pour un débat d'une journée—quelle urgence! Dans les neuf mois et demi environ où il a siégé l'année dernière et après trois ans au pouvoir, avec la désorganisation qui le caractérise, c'est tout le temps que le gouvernement a pu trouver pour s'attaquer au problème.

Voici la question que je veux poser au député. La notion de pays tiers, de pays tiers désigné comme sûr est, à mon avis et de celui de mes électeurs, une des parties les plus importantes, et peut-être même une des grandes faiblesses du projet de loi C-55. Que pense le député de la notion d'un pays tiers désigné comme sûr? Est-il satisfait qu'on dise à des réfugiés, peut-être des réfugiés authentiques, qui arrivent au Canada de retourner dans un pays tiers désigné comme sûr? Va-t-il se laver les mains de ce problème comme l'a fait Ponce-Pilate? Le député en est-il satisfait?

M. Oostrom: Monsieur le Président, je suis vraiment très satisfait. Dernièrement j'ai voyagé en Hollande et en Allemagne. Les gouvernements de ces pays sont très agréablement surpris que le Canada accepte de prendre des gens de leur pays, qu'il a même augmenté son personnel dans ces pays pour traiter les demandes légitimes. Leur pleine collaboration nous est assurée.

Je suis également heureux de noter que les États-Unis nous ont accordé leur aide en ce sens que, s'il y a de vrais réfugiés aux États-Unis qui ont fait une demande auprès de nous, qu'ils soient aux postes frontières, aux consulats ou aux ambassades des États-Unis, ils n'expulseront pas ces réfugiés. Je suis très reconnaissant que ces pays collaborent avec le Canada pour examiner les demandes des réfugiés.